

**ARRETE COMMUNAUTAIRE**

**DU GRAND NARBONNE,  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**NOMENCLATURE ETAT : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DELEGATIONS DE SIGNATURE**

**OBJET : DÉLÉGATION DE SIGNATURE ACCORDEE PAR LE PRESIDENT DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION EN FAVEUR DE MONSIEUR STEPHANE ERARD, DIRECTEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

**VU** la Loi N°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

**VU** l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

**VU** l'ordonnance n°2020-390 du 1<sup>er</sup> avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires,

**VU** l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

**VU** l'arrêté préfectoral n°MCDT-INTERCO-2019-277 du 9 octobre 2019 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » et détermination de la composition du conseil communautaire,

**VU** la délibération n°C-75/2014 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, du 15 avril 2014 relative à l'élection du Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

**VU** la délibération N°C-119/2009 en date du 4 décembre 2009 relative à la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière avec la qualité de Service Public Industriel et Commercial pour l'« Espace de Liberté »,

**Vu** la délibération N°C-122/2009 en date du 4 décembre 2009 relative à la création d'un poste de directeur de la régie de gestion de l'«Espace de Liberté »,

**VU** l'arrêté n°A2020\_47 du 3 avril 2020 portant délégations de fonction et de signature accordées par le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération aux Vice-Présidents et aux Conseillers membres du Bureau,

**N°A2020\_60(2)**

**VU** l'arrêté n°A2020\_48 du 3 avril 2020 portant délégations de signature accordées par le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération à Monsieur le Directeur Général des Services,

**VU** le contrat à durée déterminée du 29 avril 2010 à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010, nommant **Monsieur Stéphane ERARD**, Directeur territorial,

**VU** le contrat établi le 9 avril 2013 nommant Monsieur **Stéphane ERARD**, Directeur d'Equipements Sportifs du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013, **Directeur territorial**

**CONSIDÉRANT** que le volume des affaires traitées dans la Communauté d'Agglomération nécessite, dans un souci d'efficacité et d'amélioration du service rendu aux usagers, d'accorder une délégation de signature à des agents communautaires en situation d'autorité, sous la surveillance et la responsabilité du Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur **Stéphane ERARD** Directeur de la régie de gestion de l' »Espace de Liberté « à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les affaires suivantes intéressant le fonctionnement de la régie et notamment :

- Les conventions d'utilisation des installations dans le cadre de la politique tarifaire votée par le Conseil Communautaire,
- Les décisions de congés annuels et les autorisations d'absence des personnels relevant de sa direction,
- L'engagement et la liquidation des dépenses, le montant des engagements étant limités à 4 000 € HT.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur **Stéphane ERARD** Directeur de la piscine de FLEURY D'AUDE, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- Les conventions d'utilisation des installations dans le cadre de la politique tarifaire votée par le Conseil Communautaire,
- Les devis liés aux propositions commerciales dans la limite de la politique tarifaire votée par le Conseil Communautaire,
- Les contrats de travail pour besoins saisonnier et occasionnel et en particulier les Contrats à Durée Déterminée (CDD) inférieurs à une semaine avec envoi de la liste mensuelle à terme échu des CDD recrutés au service Ressources Humaines du Grand Narbonne,
- Les décisions relevant de la gestion administrative courante du personnel (congés annuels, autorisation d'absence, ...) de la régie de gestion de l' »Espace de Liberté « ,
- L'engagement et la liquidation des dépenses, le montant des engagements étant limités à 4 000 € HT.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence de Monsieur Stéphane ERARD, la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté, sera attribuée par un nouvel arrêté.

**ARTICLE 4 :** La délégation de signature de Monsieur **Stéphane ERARD** prend effet à compter de la date d'acquisition du caractère exécutoire de l'acte.

**ARTICLE 5 :** Toute disposition antérieure à celles du présent arrêté et relative au même objet est abrogée.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Général des Services du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, est chargé de l'exécution du présent arrêté. Les dispositions du présent arrêté seront applicables après transmission au représentant de l'Etat dans le département et publication sous forme électronique sur le site internet du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération dans son intégralité, sous format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement.

Une ampliation sera notifiée au bénéficiaire du présent arrêté.

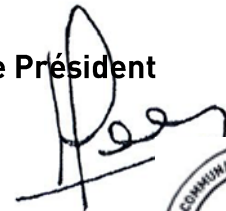
Fait à Narbonne, le 9 avril 2020.

**Arrêté certifié exécutoire compte  
tenu de sa transmission en Sous-  
Préfecture**

**le : |PREF|**

**Et de son affichage le : |AFF|**

**Le Président**



**Jacques BASCOU**

